

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du 25 mars 2021 portant désignation des  
membres du Comité de suivi du plan «droits des femmes»**

**A.Gt 21-04-2022**

**M.B. 22-06-2022**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française, article 8 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2020 portant exécution des articles 8 et 10 du décret du 7 janvier 2016 sur l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant désignation des membres du Comité de suivi du plan «droits des femmes» ;

Sur proposition de la Ministre des Droits des femmes ;  
Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant désignation des membres du Comité de suivi du plan «droits des femmes», les modifications suivantes sont apportées :

1° il est ajouté après les mots «Andres SAAVEDRA», «(membre effectif) et Déborah MONTEIRO LOPES (membre suppléante)» ;

2° le nom «Cédric VOLCKE» est remplacé par «Estelle LECROART (membre effective) et Mathilde ROCOUR (membre suppléante)» ;

3° le nom «Virginie VANDEPUTTE» est remplacé par «Charlotte RICHARD (membre effective) et Joffrey FERNANDEZ (membre suppléant)» ;

4° il est ajouté après «Raffaella ROBERT», «(membre effective) et Jil THEUNISSEN (membre suppléante)».

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 21 avril 2022.

**Article 3.** - La Ministre des Droits des Femmes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 21 avril 2022.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes,

B. LINARD